

Rites et Religions à l'hôpital

**Approche des principaux rites religieux
susceptibles d'être pratiqués par
des patients séjournant en établissements de soins**

Ce document a été élaboré à partir

- du livret du C.H.B.S. (Lorient)
- du livret du Centre Oscar Lambret (Lille)

« Connaître le sens des pratiques religieuses
et montrer à un patient que l'on sait le pourquoi de ces pratiques
et qu'on leur attache même de l'importance,
c'est lui montrer qu'il compte à nos yeux de soignants,
non pas seulement comme malade,
mais aussi comme humain à part entière,
avec toute sa complexité.
L'hôpital renforce les solidarités entre les personnes
car c'est un lieu d'entraide
et celles-ci ne peut être qu'amplifiée
par une meilleure compréhension de l'autre
sans pour autant renoncer à la neutralité laïque de toute structure
publique dans notre pays. »

Professeur Israël Nissand
Préface du livre d'Isabelle Lévy « La religion à l'hôpital »
Presse de la renaissance

Croyances et Laïcité

Laïcité ne signifie pas déni religieux

Par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905, la France reconnaît le libre exercice des cultes, y compris dans les établissements publics. (apparition de la notion de neutralité religieuse).

La circulaire du 01.02.1944 rappelle que les personnels doivent respecter rigoureusement la liberté de conscience de chaque malade.

Avec la Charte du patient hospitalisé et la circulaire du 02.02.2005 sur la laïcité les établissements s'engagent à respecter les croyances des patients et les différents rites (nourriture, recueillement, accompagnement par un ministre du culte de son choix ...) :

Tout prosélytisme reste interdit, qu'il vienne d'un patient, d'un proche, d'un bénévole ou du personnel.

Respecter, ne rien imposer

Toute personne, quel que soit son état physique ou mental, doit pouvoir pratiquer sa religion dans une institution laïque, dans la mesure du possible et **sans que rien ne lui soit imposé**. Pour une même religion, l'observance des pratiques variant d'une personne à une autre, un entretien personnalisé pourra être nécessaire. A condition qu'elles n'aillent pas à l'encontre des impératifs

du service, connaître et respecter les demandes spirituelles et / ou religieuses du patient (cf. V. Henderson), en matière d'hygiène, d'alimentation, de soins médicaux... permettra aux personnels d'adapter la pratique, de favoriser le bien-être du patient, sa relation aux autres, et d'éviter certains mécontentements, replis.

Rites et rituels

Parler des rites religieux n'est pas chose facile. Le risque est de ne voir en eux que des gestes de culte qui ont une valeur en eux-mêmes et qui seraient déconnectés de la vie. Pour beaucoup de croyants l'activité rituelle n'est pas une fuite au quotidien mais une relation particulière avec le divin et avec les autres pratiquants.

Les rites peuvent être des moments privilégiés pour exprimer les temps forts de la vie, pour dire ce que la parole est trop pauvre pour manifester, ils peuvent favoriser un apaisement face aux souffrances physiques et morales

En conclusion

La prise en charge globale du patient gagne en humanité quand elle offre à ceux qui le souhaitent la possibilité de vivre l'hospitalisation en accord avec leurs convictions. Les différents rites doivent se dérouler dans la discrétion et en conformité avec les impératifs médicaux et les règles institutionnelles.

Il est entendu qu'en aucune façon le personnel n'a obligation d'y participer ; mais, dans tous les cas, le personnel répondra aux demandes religieuses ou spirituelles des malades et saura à qui faire appel.

IMPORTANT

En aucun cas, les religions évoquées dans ce document ne demandent à leurs fidèles de mettre leur vie en danger en respectant des prescriptions religieuses.

La lutte pour la vie et le maintien de la santé passent avant tout autre règlement.

En cas de conflit avec le malade ou les proches, ne pas hésiter à contacter l'aumônier ou le représentant religieux concerné, pour une médiation.

Introduction

Ce document ne prétend pas être exhaustif, il est perfectible et volontairement succinct. Il est facilement utilisable pour répondre aux principales questions pouvant se poser à des soignants face à une réalité religieuse dans l'exercice de leur travail.

L'ordre retenu pour la présentation est l'ordre chronologique de la naissance des religions.

Pour essayer de mieux comprendre les comportements ou les pratiques des patients, voici quelques réflexions sur le sens de la maladie :

↳ **Pour les Chrétiens :**

L'homme n'est pas capable de maîtriser le sens de la maladie dans son existence.

La maladie et la souffrance sont des épreuves de la vie dans lesquelles Dieu est présent et l'accompagne pour lui donner la force de les traverser.

La vie et la mort restent un mystère.

↳ **Pour les Musulmans :**

Le comportement du musulman face à la maladie n'est qu'un des aspects de sa foi. Pour lui, elle est une des multiples épreuves de la vie. Il cherchera à guérir tout en sachant que le résultat final appartient à Dieu. L'homme refuse la maladie et la souffrance, il est animé par l'instinct de conservation.



LE JUDAÏSME

Des pratiques pouvant influencer sur la prise en charge

La loi divine a été donnée à l'homme pour qu'il en vive et non pas pour qu'il en meure. Les préceptes de la Loi Biblique seront enfreints pour sauver une vie ou pour la naissance d'un enfant, mais pas pour un défunt. En cas de maladie grave tous les traitements antalgiques et médicaux sont autorisés, même ceux qui sont proscrits en temps ordinaire (par ex. valves d'origine porcine, dérivés opiacés,...)

En pratique

La loi juive ne réclame jamais qu'un fidèle mette sa vie en danger. Si nécessaire, le personnel médical peut faire appel à une autorité religieuse pour mieux faire entendre les voix de la raison au patient.

Le shabbat

Le respect scrupuleux du repos shabbatique constitue la première des pratiques du judaïsme. Il ne s'agit pas seulement d'éviter tout travail manuel mais de faire du shabbat un jour de glorification de Dieu, par la prière et par l'étude. C'est cela qui en fait un jour sacré. Il commence le vendredi soir, à la tombée

de la nuit, pour se terminer le samedi soir au lever des étoiles.

En pratique

Interdiction d'accomplir certains travaux : écrire, téléphoner, utiliser l'électricité (entre autres) Eviter les transports, si possible.

Quelques fêtes

Leur célébration est indispensable à l'affirmation de l'identité juive.

Pessah ou la Pâque juive (courant avril)

Cette fête rappelle la libération du peuple Hébreu de l'esclavage en Egypte.

En pratique

Pendant les huit jours de la fête, les aliments à base de céréales fermentées

(pain, biscottes, gâteaux ...) sont proscrits et remplacés par du pain non levé, dit « pain azyne ».

Roch Hachana ou Nouvel An

Pendant deux jours, le juif pratiquant fête la création du monde par Dieu, et fait le bilan de son année.

Kippour ou le Grand Pardon

Événement central de l'année juive. Se vit dans la pénitence, la prière et le pardon.

En pratique
Jeûne de 25 heures.

Les prières

La journée est rythmée par trois prières : Celle du matin, dans les trois premières heures avant l'aube.

Celle de l'après-midi.
Celle du soir, dès la tombée de la nuit.

Les lois alimentaires

Les jeûnes

En dehors des jeûnes de Kippour, et pourim, l'année comporte trois autres jours de jeûne : en janvier, juillet et août. Les dates exactes n'étant pas fixes sont à voir avec le /la patient(e) et sa famille. La

pratique du jeûne exige l'abstinence de boisson et de nourriture du lever au coucher du soleil. Il peut être levé en cas d'hospitalisation.

La nourriture

Le régime alimentaire juif est strict et dicté par une loi : les aliments doivent être « Casher ».

Voici quelques principes : la viande doit provenir d'animaux abattus selon des rites particuliers. Seuls les poissons dotés de nageoires et d'écaillés sont autorisés.

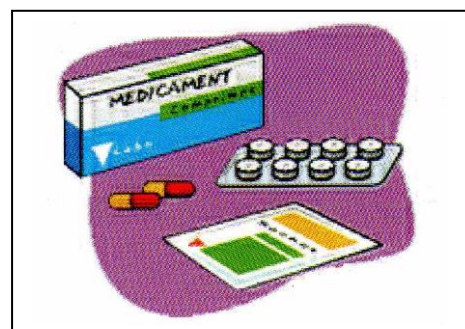
Sont proscrits : le porc, le cheval, le lapin, le gibier, les crustacés, les produits manufacturés non casher.

Les laitages ne doivent pas être servis lors d'un repas comprenant de la viande.

En pratique
Certaines familles pratiquantes strictes préféreront se charger de l'alimentation ainsi que de la vaisselle, les repas ne devant pas être transvasés dans de la vaisselle non casher.

La douleur

Toute forme de lutte contre la douleur est autorisée.



LA FIN DE VIE

Les rites mortuaires font partie des « Mitzvots » (bonnes actions, devoirs) des associations du « Dernier Devoir » (en hébreu « Hebra Kadichah). Les associations du dernier devoir sont composées d'hommes et de femmes bénévoles. Elles commencent leur rôle par des visites au malade, afin de l'assister, de le reconforter, de l'accompagner jusqu'à la fin, si la guérison n'intervient pas.

Lorsque le malade devient agonisant, la présence du Dernier devoir est alors indispensable, à cause de la profession de foi que tout mourant doit entendre : « Chémah Israël Adonaï éloénou Adonaï éhad » (Ecoute Israël notre Dieu maître de l'univers, notre Dieu est Un). L'agonisant peut réciter lui-même le Chémah, s'il en a les possibilités. A noter que tout juif peut lui réciter le Chémah en l'absence d'un membre du Dernier Devoir.

En pratique

Confier la prise en charge du corps à des juifs, ne pas découvrir le visage. Dès le décès, on doit fermer les yeux, disposer les bras le long du corps, les paumes des mains tournées vers le sol, les doigts écartés ; le visage sera recouvert par un linge (blanc de préférence).



Préparation du corps

Aucun geste chirurgical ne sera entrepris, sauf obligation médicale ou juridique, conformément au précepte du respect de l'intégrité du corps post-mortem. Les membres du Dernier Devoir se chargeront de la préparation du corps. Les

hommes pour un défunt, les femmes pour une défunte.

La toilette funéraire obéit à un rituel précis, destiné à débarrasser le défunt de toute impureté avant sa présentation devant le tribunal céleste.

Don d'organe

Théoriquement interdit mais autorisé pour sauver une vie.

Autopsie

Théoriquement interdite, sauf besoins judiciaires.

Don du corps à la science

Interdit en raison de la sacralité du corps.

Crémation du corps

Interdite au nom du respect du corps promis à la résurrection.

L' EGLISE CATHOLIQUE



« Selon la conception catholique, la vie est un don de Dieu à respecter, à aider dans son développement et à soigner depuis son origine jusqu'à sa fin. »

Commission des évêques de la communauté européenne, le 6 juin 1991

Pratiques religieuses

Les actes importants de la pratique religieuse sont la lecture de la Bible et la

prière individuelle ou communautaire, spécialement la messe et la communion.

Grandes fêtes liturgiques

Rameaux, Pâques, Ascension, Pentecôte, Assomption (15 août), Toussaint (1^{er} novembre), Noël (25 décembre).

En pratique

Un patient catholique veillera plus particulièrement à « faire maigre »

(repas allégé, pas de viande) le mercredi des Cendres (1^{er} jour du Carême, après le mardi gras), pendant le Carême et tout spécialement le vendredi précédant Pâques (Vendredi Saint).

Les lois alimentaires

Aucune interdiction particulière. Même si l'année liturgique prévoit des périodes maigres, un patient catholique acceptera, en général, le menu de l'établissement.

En cas de problème, demander au cadre de santé ou à l'aumônier, si une médiation est nécessaire.

Douleur et souffrance

« Toute parole apaisante est hypocrite, si l'on ne cherche pas d'abord à traiter la douleur du malade. Toute douleur, physique, psychique ou spirituelle, doit être combattue. »

En 1957, le Pape Pie XII, dans un discours à un groupe international de médecins (1), développait l'idée que, si le mourant y consent, il est permis d'utiliser avec modération des narcotiques qui

adoucissent ses souffrances mais entraînent aussi une mort plus rapide.

(1) Discours du 24 février 1957 (AAS). Cf. Déclaration « IURA et BONA » sur l'euthanasie et sur l'observation d'un usage thérapeutique droit et proportionné des médicaments analgésiques. Congrégation pour la doctrine de la foi – 5 mai 1980

ACCOMPAGNEMENT ET RITES DE PASSAGE

La visite

Une rencontre faite de présence amicale, de gestes, de paroles, de silence, de prières si le patient le souhaite.

« Vivre l'amour et de cette manière, faire entrer la lumière de Dieu, dans le monde »

(Benoît XVI in Deus caritas est §39). Cette visite pourra être celle d'un membre de l'aumônerie ou d'un membre de la communauté paroissiale.

La communion portée aux malades

Ce rite de communion : prière, lecture biblique et consommation d'hostie (petite pastille de pain sans levain que le prêtre consacre à la messe) est, pour les catholiques, un lien sacré qui les unit à Jésus-Christ, et dans lequel ils puisent des forces nouvelles pour continuer à vivre.

En pratique :

La personne qui apporte la communion demandera l'accord des soignants (risque de fausse - route, jeûne thérapeutique ...).

L'onction des malades

C'est le sacrement de la vie et de la force qui apporte du réconfort pour un temps d'épreuve. Il est célébré par un prêtre uniquement. Il consiste en une imposition des mains suivie d'une onction d'huile bénie sur le front et sur les mains du patient, accompagnées de prières.

En pratique :

Il est préférable que le patient participe. Cependant, des familles attendent que leur parent soit inconscient pour en faire la demande.

Le baptême d'un enfant en détresse vitale

A la demande des parents, les jeunes enfants au pronostic vital incertain peuvent être baptisés à l'hôpital par l'aumônier ou tout autre chrétien.

En pratique :

Les parents peuvent demander l'accompagnement et la prière de l'aumônier au bloc obstétrical, lorsque l'enfant est mort-né ou après l'accouchement. Il n'y aura pas de baptême.

Le mariage en cas d'urgence

Le mariage religieux peut être célébré à l'hôpital, en cas de mort imminente de l'un des conjoints, juste après le mariage civil.

En pratique :

L'aumônier reçoit l'échange des consentements et bénit l'union.

LA FIN DE VIE

Lors d'un décès

Mettre en valeur certains signes religieux : **croiser les mains du défunt, placer entre les doigts un objet religieux** (chapelet, petite croix, image) fourni par la famille.

En pratique :

Certaines familles souhaiteront qu'un **temps de recueillement et de prière puisse être organisé au chevet du défunt (dans la chambre ou à la chambre mortuaire). Contacter l'aumônerie, ou la paroisse, si nécessaire.**

Avortement, suicide, euthanasie

L'Eglise refuse l'avortement, le suicide, l'euthanasie, mais **ne rejette pas pour autant les personnes qui ont eu recours à ces pratiques, ni leurs proches.** En

établissements de soins, l'aumônerie accompagne toute personne qui le souhaite, **sans jugement ou moralisation, et en toute confidentialité.**

Les funérailles

Normalement, les funérailles sont célébrées dans les paroisses. Quand il y a une chapelle dans l'hôpital, les funérailles peuvent y être célébrées et préparées avec les familles. Dans tous les cas, en référer à l'aumônerie.

La cérémonie a pour but, non seulement de recommander à Dieu le défunt, mais

encore d'encourager l'espérance des proches. L'Eglise évoque les défunts, chaque jour dans sa prière. Elle propose aux familles des temps forts tout au long de l'année, tout particulièrement au moment de la Toussaint, afin qu'elles puissent mieux vivre le temps du deuil.

Crémation

Même si l'Eglise catholique préfère l'inhumation traditionnelle par respect pour l'ensevelissement du Christ, elle

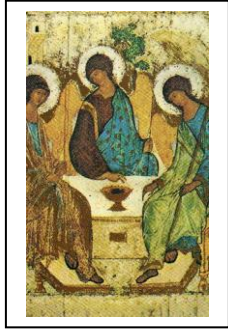
autorise la crémation, plus adaptée en certaines circonstances.

Don d'organe, don du corps à la science

Autorisés.
Considérés comme un acte d'amour et le témoignage d'une solidarité active.

Si le corps du défunt est respecté, cela n'apparaît ni comme un crime, ni comme une profanation.

L'ÉGLISE ORTHODOXE



L'Église orthodoxe est une Église collégiale qui ne reconnaît pas l'autorité du pape.

Elle est composée de :

- 9 Églises patriarcales dites autocéphales, c'est-à-dire indépendantes les unes des autres avec chacune à leur tête un patriarche (Constantinople, Antioche, Jérusalem, Alexandrie, Moscou, Sofia, Bucarest, Belgrade, Géorgie).
- 6 Églises locales autocéphales (Grèce, Roumanie, Chypre, Pologne, Albanie, Tchécoslovaquie).
- des Églises autonomes (Finlande, Japon, Corée, U.S.A., Crète).

Pratiques religieuses

La pratique religieuse personnelle comprend la participation aux liturgies,

l'étude et la prière devant les icônes (image sacrée souvent peintes sur du bois).

Grandes fêtes

L'année liturgique orthodoxe commence le 1^{er} septembre, huit jours avant la Nativité de la Très Sainte Mère de Dieu (8 septembre) et se termine 15 jours après la dormition* de la mère de Dieu (15 août).

Il y a 12 grandes fêtes orthodoxes sans compter la Fête de Pâques qui est la fête des Fêtes.

Nativité de Marie, Noël, théophanie (baptême du Christ), Rameaux, Jeudi saint, Vendredi saint, Pâques, Ascension, Pentecôte, Transfiguration, Dormition de Marie,...

* Dormition : s'endormir dans les bras de Dieu, là où il n'y a plus de souffrance.

Les lois alimentaires

Les interdits alimentaires sont variables selon les pays. Pendant les Carêmes, 4 semaines avant Noël et 40 jours avant

Pâques, ils ne mangent aucun produit animal (viande, poisson, lait et œufs).

Les sacrements

Lorsque quelqu'un est hospitalisé (pour un cas grave) il prévient le prêtre qui vient lui porter le **sacrement des malades**, réservé aux personnes souffrantes qui demandent « courage et espérance ». C'est aussi le sacrement par lequel la communauté des croyants s'associe par la prière à la souffrance de ses proches.

Les autres sacrements sont :

Le baptême pratiqué par immersion totale dans l'eau à trois reprises.

La chrismation pratiquée le même jour que le baptême permet de recevoir à tout âge l'eucharistie

L'eucharistie appelée communion, elle permet de partager « le corps et le sang du Christ ».

Le mariage, en s'engageant devant Dieu, les époux s'unissent pour toujours.

La confession, le pardon est donné individuellement.

LA FIN DE VIE

L'Eglise orthodoxe considère la mort comme un passage vers la lumière. C'est

donc un moment très important pour le croyant.

Lors du décès

Le mort est veillé en famille. Préalablement, sa toilette a été faite avec le plus grand soin, le corps lavé et revêtu d'habits de fête.

En pratique : On allume des petites bougies pour le repos de son âme. **Ses mains sont croisées sur la poitrine, la main droite dessus** (le défunt est prêt à faire le signe de croix, le jour de la résurrection). **Sur la poitrine, on dispose une icône.**

Les funérailles

La cérémonie des funérailles est considérée comme la « plus belle des cérémonies » car elle célèbre le caractère immortel de l'âme et la vanité des choses terrestres.

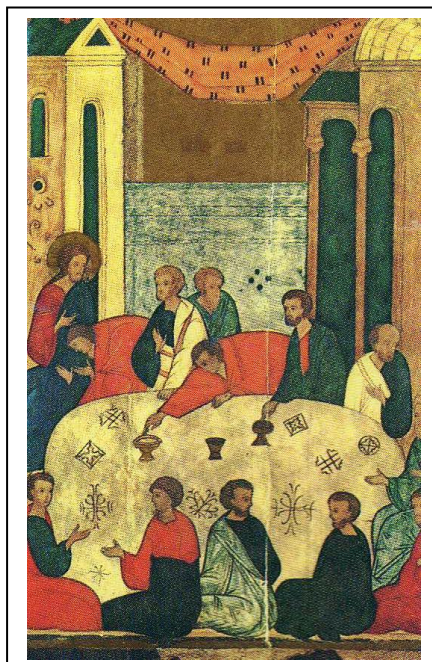
On lit des Epîtres de Saint Paul et des passages de l'Evangile de Saint Jean. L'assistance récite les Béatitudes.

A la fin de la cérémonie, on récite la prière des défunts. Puis on chante le Trisaghion qui demande pour le défunt la rémission des péchés, le repos et la vie éternelle. A la fin de la prière, chacun dit trois fois : « mémoire éternelle ».

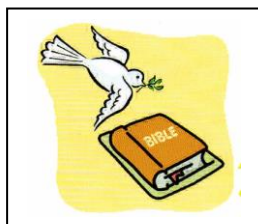
Don d'organes, don du corps à la science, crémation

Pour l'autopsie, il n'y a pas de règle. Le don d'organe est autorisé s'il y a eu accord du défunt.

La crémation est interdite au nom de la résurrection des corps.



LES EGLISES PROTESTANTES



Le protestantisme se compose de différentes églises et courants. Il y a les protestants « historiques » (Luthériens, Réformés ...) et les protestants « évangéliques » (Pentecôtistes, Adventistes ...)

Eglise Réformée (Calvinistes)

L'Eglise Réformée est la principale Eglise protestante de France et la seule qui couvre presque tout le territoire. En cas de questions ou de problèmes n'hésitez pas à contacter un pasteur (ou l'aumônier) qui vous aidera à trouver la solution satisfaisante pour la personne en fin de vie

ou sa famille. L'Eglise Réformée est une église multitudiniste : elle répond, dans ses convictions, à toutes les demandes qui lui sont faites, même pour des personnes en marge, éloignées de l'Eglise ou de la foi pendant leur existence.

Pratiques religieuses

La pratique religieuse personnelle comprend essentiellement la lecture de la Bible, la prière et occasionnellement la Cène. Dans votre travail, c'est au détour

d'une conversation que vous comprendrez qu'un patient est protestant. Pour les plus pratiquants, une Bible est posée sur la table de chevet.

Grandes fêtes

Noël (25 décembre), Rameaux, Pâques, Ascension, Pentecôte et le dimanche de la réformation qui commémore la naissance

du protestantisme. Il n'y a aucune prescription alimentaire particulière.

Le baptême

L'Eglise Réformée pratique le baptême quelque soit l'âge, des nourrissons aux adultes. Le « baptême d'urgence » n'est pas indispensable, tout être humain étant sauvé par la seule grâce

de Dieu. Il est prodigué néanmoins à ceux qui le demandent.



La fin de vie

Vous pouvez toujours proposer à un patient de contacter le pasteur ou un membre de la communauté pour une visite (voir avec l'aumônerie).

Il n'y a pas dans le protestantisme de « dernier sacrement » ou « sacrement des malades » mais une rencontre peut apaiser l'angoisse tout à fait humaine du face à face avec la mort.

Lors du décès

Il n'y a pas de rite funéraire autour du corps du défunt



Euthanasie, don d'organes, don du corps à la science, crémation

Pas de règle stricte, chaque croyant demeure libre et responsable de ses choix. Par contre, l'accent est mis sur la dignité et

le respect de la personne, en particulier sur la question de « l'acharnement thérapeutique ».

La cérémonie

Dans le protestantisme, la conviction est que Dieu accueille tous les défunts, car c'est un Dieu d'amour. Son message s'adresse donc avant tout aux vivants, à ceux qui vivent la douleur de la séparation et du deuil : la famille, les proches, mais aussi le personnel soignant (ce dernier a d'ailleurs sa place dans cette cérémonie).

Dans tous les cas, il est fait appel au respect de la personne dans son corps et dans ses convictions. Face à la mort, l'attitude à laquelle Dieu appelle doit avant tout être pleine d'humanité. Ce n'est pas toujours facile mais chacun en est capable.

LES EGLISES EVANGELIQUES

Les protestants évangéliques représentent une partie importante du protestantisme français. Une étude réalisée en 2001 signalait l'existence de 1768 églises éparpillées en plus de 50 dénominations différentes. Cette diversité évangélique est souvent difficile à appréhender de l'extérieur, d'autant plus que 80% de ces églises ne sont pas membres de la Fédération Protestante de France, laquelle se trouve être l'institution protestante reconnue comme interlocutrice de l'Etat. Sont présentes plusieurs familles protestantes de la mouvance évangélique. Certaines d'entre elles, du fait de l'histoire, ne sont que peu présentes sur le territoire

français. Les soignants y seront donc rarement confrontés en milieu hospitalier (méthodistes, baptistes, adventistes, pentecôtistes...)

Afin de définir le plus simplement l'identité du mouvement évangélique, on peut dire qu'il est constitué d'églises de professants, dans le sens d'une vie qui met en pratique la foi du croyant, fondées sur l'autorité de la Bible et le baptême des adultes. Elles valorisent l'engagement personnel, c'est à dire la conversion, l'autorité de la bible, supérieure à celle de l'institution, la relation fraternelle dans l'église locale et l'engagement dans la vie de la cité.

Les pratiques religieuses

Elles sont essentiellement centrées sur la lecture de la bible et la prière. Le besoin de recueillement peut être important et devrait être favorisé au cours d'une hospitalisation

pour permettre au patient de méditer la Bible et prendre du temps dans la prière. Les églises évangéliques ont deux actes principaux de leur vie ecclésiale qui

peuvent être proposés au cours de l'hospitalisation d'un croyant :

Le partage de la Cène

Il est courant qu'un responsable de la communauté partage avec le malade le pain et le vin en signe de communion

fraternelle et d'espérance commune. Ce temps peut être bref et accompagné d'un temps de prière.

L'onction d'huile

Cette pratique est basée sur un passage du nouveau testament où l'apôtre Jacques recommande : « *si l'un de vous est malade, qu'il appelle les anciens de l'église et que ceux-ci prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur* ». Jacques 5, 14. Cette pratique commune dans les églises

évangéliques consiste à verser quelques gouttes d'huile sur la tête du malade et à prier pour que Dieu intervienne. Elle ne s'oppose pas à la nécessité ou à l'utilisation de tout moyen thérapeutique proposé par les soignants.

Grandes fêtes

Pâques sera le moment le plus fort du calendrier, la résurrection du Christ étant le centre de leur foi. Pour les croyants adventistes, leur pratique culturelle est

centrée sur le respect du sabbat qui est le samedi. Ce qui peut demander un certain aménagement dans la pratique des soins.

Les lois alimentaires

Il n'y a pas de règle spécifique au niveau alimentaire exception faite des adventistes qui sont végétariens et adeptes des

médecines douces, de l'homéopathie à la phytothérapie.

Accompagnement de la fin de vie

Les communautés évangéliques cultivent une communion fraternelle qui permet d'accompagner ceux et celles qui sont hospitalisés. Il y aura donc peu de personne isolée et n'ayant pas de visite. Au contraire, cet événement sera souvent

annoncé lors du culte et peut provoquer une affluence de visiteurs. Le personnel soignant peut s'adresser au responsable de la communauté pour les aider à réguler ces visites.

Lors du décès

Il n'y a pas pour la majorité des évangéliques de rite spécifique autour du

corps du défunt.

Euthanasie, don d'organes, don du corps à la science, crémation

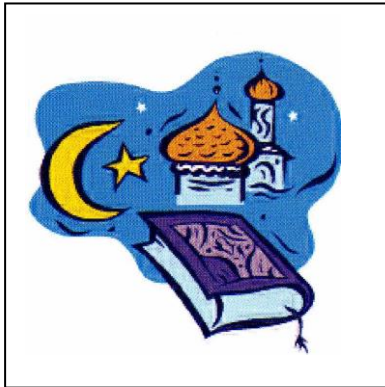
Il n'y a pas dans ces domaines de position unanime ou de règle stricte. En principe, le

croyant demeure libre et responsable de ses choix.

Célébration des obsèques

La célébration peut se faire dans un lieu de culte, une salle du funérarium ou au cimetière. Elle est centrée sur la Bible, la prédication de la Parole n'étant pas pour la personne décédée mais pour les vivants.

L'ISLAM



Un hadith du prophète prescrit :
« Soignez-vous, Dieu n'a créé de mal sans remède ».

De ce hadith, le musulman puise sa force de guérir.

L'Islam
recommande de suivre

strictement les conseils préconisés par les médecins, quelle que soit la situation rencontrée (interruption thérapeutique de grossesse, amputation d'un membre ou thérapie par des dérivés de produits interdits par la loi coranique).

Les épreuves comme la maladie sont des temps forts pour réaffirmer la cohésion familiale.

La visite au malade est une démarche rituelle essentielle, le musulman doit rendre visite à son frère malade.

Le Prophète dit : « Rendez visite aux malades, il est bon de lui souhaiter la guérison, de le reconforter sans prolonger sa visite. »

La visite doit être de courte durée, pour respecter le malade et le fonctionnement du service.

Détresse spirituelle

Dans l'ensemble le patient musulman remettra rarement en question ses croyances et ne manifesterà pas de colère envers Dieu ou ses représentants. Une détresse spirituelle peut cependant advenir par un conflit entre les valeurs spirituelles et le traitement.

Un représentant religieux pourra lever les craintes du patient et apaiser sa conscience (non respect du jeûne du ramadan, utilisation de produits dérivés du porc, par exemple).

L'approche du corps

La pudeur est importante dans la culture musulmane. Les soignants sont invités à ne découvrir que la partie du corps concernée et à recouvrir le corps du patient, dès la fin du soin. Pour tout musulman, la nudité est une humiliation. Les soins du corps sont très importants et le Coran déclare : « la propreté fait partie de la foi ».

Par ailleurs, tout ce qui sort du corps est considéré comme impur.

L'idéal serait de pouvoir proposer au patient une toilette intime après l'élimination des selles ou de l'urine.

En pratique :

Lorsque le sujet implique des thèmes sexuels, la personne parlera plus librement si le soignant est du même sexe qu'elle.

Pour les soins médicaux ou la toilette, privilégier le personnel de même sexe que le malade.

Si ce n'est pas possible, la présence de deux soignants permettra une relation plus sereine -un(e) musulman(e) ne devant pas rester seul(e) en présence d'une personne de l'autre sexe-.

DES PRATIQUES POUVANT INFLUER SUR LA PRISE EN CHARGE

Fêtes importantes (dates variables)

Aïd El Fitr (Fin du Ramadan)
Aïd El Kébir (Fête du mouton)

Ce sont des fêtes de partage, les familles aiment à se réunir pour prier et dîner ensemble.

Le Ramadan

Pendant le Ramadan, le musulman observe un jeûne strict, de l'aube au coucher du soleil
(durée : un mois lunaire, 29 à 30 jours)

En pratique :

Les malades, les femmes enceintes, les enfants jusqu'à la puberté et les vieillards en sont dispensés. S'il n'y a pas de risque vital et si le médecin le permet, on peut proposer au malade de prendre son traitement le matin et / ou le soir, lorsque le jeûne est levé.

Les prières

La prière est le lien irremplaçable entre l'homme et Dieu, le cœur, le corps et l'esprit doivent y participer.
Les prières rituelles (Salaat) sont dites cinq fois par jour (aube, midi, après-midi, coucher du soleil et le soir), précédées d'ablutions à l'eau courante ou à l'aide

d'un galet, en direction de La Mecque (sud-est en France) ; soit sur un tapis de prières au sol, soit dans le lit

En pratique :

Il est important de respecter le patient à ces moments là.



LES LOIS ALIMENTAIRES

La nourriture

Sont prohibés : l'alcool, le porc, le sang et la chair des animaux qui n'ont pas été abattus rituellement (viande « hallal »). En cas d'hospitalisation, si la viande n'est pas « hallal », il est recommandé de manger des œufs, du poisson ou des laitages.
Certaines familles souhaiteront apporter des plats confectionnés chez elles. Pendant

la période de Ramadan, elles souhaiteront prendre un repas en commun à la tombée du jour, afin de renforcer les liens avec le parent hospitalisé. Elles aimeront pouvoir nourrir le parent malade, même en fin de vie, car cela le rattache à la communauté des croyants.

La douleur

Pour les musulmans, la maladie, la souffrance et la mort correspondent à ce que Dieu permet.

Il est dit dans le Coran : « *Cherchez du secours dans la patience et la prière. En vérité, Dieu est avec ceux qui endurent* ». Du Coran découle la notion que la souffrance physique doit s'assumer en terme de patience, d'endurance et de prière.

L'Islam reconnaît le droit légitime aux hommes de soulager la souffrance d'autrui. Tous les moyens sont autorisés, même avec des produits qui pourraient être interdits au croyant en bonne santé.

La religion musulmane refuse le suicide et l'euthanasie. Mais ne rejette pas les personnes qui ont eu recours à ces pratiques.

LA FIN DE VIE

Toute la vie du musulman est une préparation à la vie future. La mort n'est envisagée que comme un passage nécessaire.

Un bon musulman ne doit pas mourir sans avoir remis de l'ordre dans sa vie ; il est donc préférable de ne pas lui cacher son état.

L'agonie est vue comme un temps de répit et de grâce, accordé par Dieu, afin de permettre à l'homme de se décider en sa faveur. La tradition veut que celui qui s'en va soit très entouré.

En pratique :

- **Il faut prévenir la famille si elle est absente et discuter avec elle des modalités rituelles.**

- **A l'approche de la mort, l'entourage ou l'imam doit tourner la tête du patient dans la direction de La Mecque et l'inciter à prononcer l'attestation de foi (shahada).**

- **Une personne pieuse s'installera à ses côtés pour lui lire un passage du Coran.**

- **Recouvrir le visage d'un drap blanc. Confier la prise en charge du corps à des musulmans, ne pas toucher le corps après la toilette rituelle.**

Préparation du corps

La toilette rituelle du défunt sera faite par un ou deux bénévoles du même sexe. Les yeux seront fermés, tous les bijoux ôtés, y compris l'alliance, les prothèses dentaires seront également retirées.

Aucun geste chirurgical ne sera entrepris, sauf obligation médicale ou juridique, conformément au précepte coranique du respect de l'intégrité du corps post – mortem.

Don du corps, autopsie

Don du corps, normalement interdit. Autopsie, normalement interdite, sauf obligation légale.

Don d'organes

Autorisé pour sauver une vie, à condition que le corps soit manipulé avec autant d'égards que s'il était encore en vie.

Crémation

Interdite au nom du respect du corps promis à la résurrection.